

3ème dimanche du temps ordinaire

Le pape François institue le **dimanche de la Parole de Dieu**

Présentation du père Bertrand Estienne

Dans sa lettre apostolique *Aperuit illis* du 30 septembre 2019, le pape François a établi que le 3ème dimanche du temps Ordinaire serait « consacré à la célébration, à la réflexion et à la proclamation de la Parole de Dieu ».

À l'origine de cette initiative, on trouve le mot dialogue. En effet, comme le saint Père l'exprimait en conclusion de l'année jubilaire de la Miséricorde, un signe éclairant de la miséricorde divine se trouve dans le dialogue que Dieu établit avec son Peuple à travers la Bible, lieu privilégié d'expression de la Parole de Dieu. Il importe donc à chaque communauté et à toute l'Église de méditer et célébrer le Seigneur dialoguant avec son peuple afin de lui faire part de son désir de bâtir avec les hommes une alliance éternelle. « Car dans les livres saints, le Père qui est aux cieux s'avance de façon très aimante à la rencontre de ses fils et engage conversation avec eux » (Second concile du Vatican, Constitution *Dei Verbum* n°21)

En outre, comme le souligne l'Évêque de Rome, la Bible constitue un trésor commun que nous partageons avec les autres chrétiens non catholiques, ainsi qu'avec, pour ce qui est de l'Ancien Testament, le judaïsme. Or le 3ème dimanche du Temps Ordinaire se situe à une période de l'année consacrée à la prière pour l'Unité des chrétiens. La Bible apparaît alors comme le pivot du dialogue œcuménique entre les chrétiens, mais également du dialogue avec les communautés juives.

Enfin, le dialogue du Seigneur avec son Peuple par la médiation de la Bible, doit pouvoir s'établir à un niveau personnel. Le Concile de Vatican II a remis en valeur la Parole de Dieu comme source de vie spirituelle pour chaque fidèle. Par ce dimanche de la Parole de Dieu, il est rappelé à chacun qu'il a le droit et le devoir de lire l'Écriture Sainte, de la méditer, de l'approfondir car, comme l'écrit saint Jérôme : « Ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ » (cf Second concile du Vatican, Constitution *Dei Verbum* n°25). Ainsi, la Parole de Dieu peut véritablement accomplir sa course qui est de rejoindre et d'illuminer le cœur de l'homme.

Concrètement, en célébrant le Dimanche de la Parole, on pourra mettre en valeur le fait que la liturgie de la Parole n'est pas simplement un temps où quelqu'un lit un texte Biblique au micro pendant que chacun suit la lecture du même texte les yeux rivés sur un missel de poche. Elle est un vrai dialogue : Dieu parle à son peuple à travers la personne qui proclame la Parole à l'ambon ; le peuple écoute et il répond par le chant du psaume, les acclamations, le Credo et la prière universelle.

[.....]

P. Bertrand ESTIENNE

Service diocésain « liturgie et sacrements » - Diocèse de Cambrai

publié le vendredi 20 décembre 2019

<https://liturgie.cathocambrai.com/pape-francois-institue-dimanche-parole-dieu.html>